Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 6 Chaâbane 1443
9 Mars 2022

N° 29

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **518**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **518**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **521**
Homologation de résolutions **522**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **523**
Avis aux créanciers..... **525**
Convocations
Sociétés anonymes **526**
Autres sociétés **531**
Divers
Avis au public..... **532**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Approbation de cession de parts sociales

THUNDER BIOPRO SARL

Adresse : Henchir Benfissa Jedeida 1124 Manouba

ID Unique : 1698304V

En vertu d'un PV d'AGE daté du 12/01/2022 et enregistré le 12/01/2022 à la recette des finances Jedaida sous le n°22700038, déposé au Registre National des Entreprises le 02/3/2022 sous le numéro 202214302, il a été décidé l'approbation de l'acte de cession de parts sociales entre Mr ALEXANDRE ROBERT CLARKE, vendeur, et Mme Yasmine Badaoui, acheteuse, signé le 29/12/2021 et enregistré le 29/12/2021 à la recette des finances Jedaida sous le n°21700906.

Suite à cette cession, le capital de la société est détenu par Mme Yasmine Badaoui à raison de 99% et Mme Amel Laaribi à raison de 1%.

2022400481SRLB2

Société d'équipements Miniers et Industriels «SEMI»

Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Centre d'Affaires de Tunis, Immeuble Sarah, Rue Principale, Les Berges du Lac 1053

Identifiant unique : 1163950A

Suivant procès-verbal de l'assemblée en date du 02 mars 2022, enregistré à la recette des finances le Lac en date du 02 mars 2022 sous le numéro 22701614, quittance n°M025369, les associés de la Société d'équipements Miniers et Industriels «SEMI» : approuvent et autorisent le gérant de la société, M. Mahdi Ourgami, a vendu le bien immobilier appartenant à la société, objet du titre foncier, numéro 165337 Tunis dénommée «Al-Minlium 53», à M. Fathi Barboush, pour un montant de 370.000,000 dinars.

A été déposé au RNE sous n°202214684 daté du 3/3/2022.

2022400499SRLB2

SAGEM TUNISIE COMMUNICATION SARL

Société à responsabilité limitée Non - résidente

Capital social : 70.880 dinars

Siège social : BP 290 - Z.I. Borj Ghorbel - 2013 Ben Arous

I.U : 0934878S

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 31/12/2021 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis - REAS, le 8/2/2022 sous Qn°M001287 Enrg n°22500828

Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer Monsieur Bertrand, Pierre, Pascal, Philippe MILLOT en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année ayant les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n° 0934878S en date du 21/2/2022 et sous dossier n°202211867.

2022400501SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente sous seing privé conclu le 18/02/2022 et enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 21/02/2022 reçu n°MO17132 enregistrement n°22200735, Mr et Mme Rebeh Amdouni en son nom et au nom de Nadia, Mouna, Imen et Nabil Jbali par une procuration légalisée le 5/01/2022, et Mme Saida Khili par procuration de Mariem Mazni légalisée le 31/12/2021, et Samir Khadhraoui en son nom et au nom de son fils Youssef Khadhraoui par ordonnance sur requête et Salma et Bilel khadhraoui, ont vendu un fonds de commerce à Jawher Gharas, qui a pour activité café sis à 30 Boulevard des martyrs Cité Ettadhamen Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans les 20 jours après la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le quotidien et Echourouk le 3/3/2022.

2022T00247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances Manar le 17/02/2022 sous le n°22200414 reçu n°M014811 Mr Hamza ben Salah ben Chaabeen Zermeni et Mme Meriem Ben Salah Ben Chaabeen Zermeni, ont vendu à STE RASLEN BROTHERS, le fonds de commerce représentant un café sis à 26 rue 6845-2062- el omrane supérieur - Tunis.

Les oppositions seront reçues à Maître Mediouni Nafaa sis à Avenue 9 Avril immeuble ASSOUMOUD- 2ème étage app n°17, dans les 21 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du 4/3/2022.

2022T00248FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/02/2022 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 28/02/2022 sous le n°22201420 selon quittance n° 29177 ; Mme Fatma Bent Mohamed Ghnia épouse Salaheddine Ben Mbarak domiciliée au n°5 Rue Ennisr Sidi Fraj la Soukra, Gouvernorat de l'Ariana; cède à M. Mohamed Ben Moustapha Ben Ali Houidi ; domicilié à Sidi Askar Ennadhour Tabarka Gouvernorat de Jandouba; tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce «Restaurant» sis à 179 rue Khaled Ibn El Oualid Ain Zagouan Tunis. Les oppositions doivent être reçues dans un délai de 20 jours au plus tard à partir de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne au domicile élu au cabinet du Maître Lassoued Ahmed, Avocat, 75 place bab Souika 2ème étage Tunis.

Le présent avis a été publié au journal quotidien Essahafa du 3/3/2022 n°23280.

2022T00252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur Tunis le 25/02/2022, sous le n°22200557 Mr Fejari Mongi a vendu le fonds de commerce à usage prêt à porter, sis au 11 rue de Saline Tunis, avec les éléments corporels et incorporels à Mme Zayeni Sihem.

Toute opposition doit être signifiée entre les mains de Mme Zayeni Sihem domiciliée au 11 rue de saline Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa en date du 3 mars 2022.

2022T00253FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 17/02/2022 enregistré à la R F place de la République Radés sous le n°22200540, quittance M014210, Mr Bahri Ouelhazi a vendu à Mr Mohamed Riadh Ben Abda le F.C avec tous ses éléments sis au n°4 rue Moncef Bey Radés Ben Arous. Les oppositions seront présentées chez l'acheteur à l'adresse citée en haut. Cette vente est publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 02/3/2022.

2022R00494FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ras jbal le 28/02/2022 quittance n° M017264 enregistrement 22200710 Mr Mohamed Ghribi a vendu la totalité du fonds de commerce exploité entant que Boulangerie sis à 122 avenue Habib Bourguiba Aussga Bizerte à Sana Ben Khalifa

Les créanciers doivent faire oppositions au bureau d'avocat Abdelmonoom Kioua sis à Résidence maya app B7 avenue Hédi Nouira Nasser 2 Ariana dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 4/3/2022.

2022R00498FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/03/2022 enregistré à la recette des finances de Soliman le 02/3/2022 sous le n°00399 quittance n° M012012.

Mr Ahmed Ben Miled a vendu à Mr Adel al Tayari tous les actifs commerciaux qui étaient auparavant préparés pour le salon de thé sis au n°17 rue 14 Janvier 8020 Soliman gouvernorat de Nabeul, à l'exception des biens matériels qui étaient conservés par le propriétaire de l'origine commercial d'origine (Ahmed Ben Miled).

Les objections sont acceptées à Mr Abederrazek Tarhouni, résident au centre médical, premier étage, bureau numéro 1, rue Habib Bourguiba, numéro 144, Soliman Nabeul.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 4/3/2022.

2022R00499FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 01/02/2022 et enregistré à la recette des finances de Fouchena le 7/02/2022 quittance n°M011211, enregistrement 22200490. Sté Horizon Flexible SARL son identifiant Unique n°079393D son gérant Mr Monji Alagui a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en tant que commerce et vente et montage de flexible et ses dérivées sis à la station de lavage OLA route Fouchena en face ferai Yhoudia à Mr Seif Eddine Kadour résident à résidence Ibn Zaydoun Immeuble 9 Appt 3.1 Mourouj 1 Ben Arous avec un prix de 47.500.000 Dinars.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'avocat Mohamed Amine Nouioua à l'adresse de son bureau sis à Rue Esalam Grombalia dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 17/02/2022.

2022R00500FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/8//2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 29/9/2021 n° de quittance M056690. Mme Monia Arfaoui, titulaire de la c.i.n n°03728794 vend à Mme Ahlem Arfaoui titulaire de c i n n°08082746 la totalité du fonds de commerce exploité au local (angle avenue Nelson Mandela et Mohamed el Khames et Bhira Bizerte) destiné à l'exercice de vente de fruit sec.

Les oppositions seront reçues chez maître Mattoussi Chaker dont l'étude est au 47 rue Tunis Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien du 2/10/2021.

2022R00501FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé, enregistré à la Recette des Finances à Nabeul le 29-11-2021 sous le n°21203999, Quittance n°068522, Madame Wafa Bent Abderrahmen Bou Dhaouia, Identifiant Unique : 0974281 P, a vendu la totalité du Fonds de Commerce exploité à Cité El Wafa à Nabeul et affecté au commerce en détail des produits alimentaires en faveur de Madame Lamia Bent Mohamed Sghaïr Mejdoub, C.I.N : 06270316. Les oppositions se feront à l'adresse du fonds de commerce les délais légaux, sachant que cette annonce est publiée au journal La Presse le 4-3-2022.

2022R00502FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances de Dar Chaabhane le 01-3-2022 quittance n° M011612 enregistrement n°22200434, Dalila Mehrez a cédé le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Dar Chaabane destiné au commerce d'accessoires de bijoux à Nejia el Fatnassi.

Toutes les oppositions acceptées auprès de l'acheteur dans 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette publication parue à «la Presse» le 4-3-2022.

2022R00504FCCC2

Apport en nature d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. en date du 21/02/2022, enregistré à la recette des finances, palais des finances à Bizerte le 01/3/2022 sous le n°22500650, quittance n°013239, Madame Zouleikah Terras et Madame Imen Saidi, demeurant 205, route de la Corniche à Bizerte ont fait un apport en nature à la SOCIETE PHARMACIE SAIDI et TERRAS consistant en un fonds de commerce d'une pharmacie sise au 21, rue Ibn Khaldoun à Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute personne désirant faire opposition doit envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à Mesdames Zouleikah Terras et Imen Saidi à leurs adresses ci-dessus indiquées et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk en date du 02 mars 2022.

2022R00510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte ss.privé du 22/02/2022 enregistré à la recette de Ksar Hellal le 28/02/2022 Quittance n°M013314 enregistrement n°22200380 la dame Hazar Zarred CIN n°06955833 RNE n°1546698L demeurant à Rue Younes Gassab Ksar Hellal a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à l'avenue H Bourguiba Ksar Hellal connu sous l'enbleme (CAFE PRESTIGE) avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Haithem Lahdherie cin n°06981580 demeurant à Rue Adab Ksar Hellal pour un prix total de 52000 Dinars qui ont été consignés chez maître Atig Imed avocat demeurant à immeuble Echraka Bloc E n°5 dont l'adresse tient lieu d'oppositions dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au Jort.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 4/3/2022.

2022S00275FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat - rédigé par maître Nabil Ben Rjeb le 15/02/2022 entre le vendeur Monsieur Abdelkader Sioud» demeurant 01 Rue Okba Ibn Nafa imp al Rejiche Mahdia au profit de Monsieur Ayed Sioud demeurant 01 Rue Okba Ibn Nafa imp 01 Rejiche Mahdia de la vente du fonds de commerce qui consiste en un espace clôturé utilisé comme buvette et animation situé Boulevard Assaada Rejiche Mahdia.

Toute contestation doit être émise à l'adresse citée si dessus dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 2/3/2022.

2022S00276FCCC2

Don de fonds de commerce

Avec un acte authentique rédigé par maître Fawzi Othmen huissier notaire le 18/9/2020 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 24/9/2020 quittance M038534.

Monsieur Arroussi Ben Hssen Matoug en tant que propriétaire de fonds fait don à monsieur Hichem Ben Arroussi Matoug en tant qu'acquéreur le fonds de commerce; exploité dans le local sis Avenue Habib Bourguiba Sidi Alouane Mahdia; affecté comme restaurant; suivant la carte d'identification fiscale n°126379/D.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 2/3/2022.

2022S00277FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité erriadh Sousse le 28/02/2022 sous le n°22200473 reçu M013714, Mr Abdelfatteh Zayen a cédé à Mme Hanen Chihaoui tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à rue Hattab Ibn Abi Baltaa cité erriadh Sousse (vente vêtements, chaussures, parfums et produits parisiens).

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours de la date de la publication dans le jort au local du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans le journal "Quotidien" le 5 mars 2022.

2022S00278FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/01/2022, enregistré à la recette des finances Khawarezmi Kairouan le 17/01/2022, quittance M007046, enregistrement n°222000 168, Ali Ben Sadok Ben Sghaier Selmi, titulaire de la carte d'identité n°07545189, a vendu à Khaireddine Ben Khaled Ben Achema, titulaire de la carte d'identité n°11984441, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné location des articles personnels, fournitures ménagères, louer des articles des fêtes et toutes sortes de commerce spécialisé en détail et vente des articles cadeaux situé à rue Tarek Ben Zied Kairouan.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse du fonds de commerce.

Cet article est paru aux journaux (Chourouk et le Quotidien) le 20/01/2022.

2022S00282FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de donation daté du 23/4/2021 enregistré à la recette des finances de Sousse le 24/5/2021 reçu n°024012 Akram Ben Abdaziz Ben Ammar Bouaziz né le 19/11/2000 carte d'identité n°118172460 fait une donation d'un fonds de commerce avec tous ses éléments immatricule fiscal n°1614574 situé à awaled hanachi chorbane 5130 il est destiné au commerce de fourrage les objections au don sont acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au j.o.r.t intitulé à awaled hanache el karbia n°34 chorbane Mahdia 5130.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 12/6/2021.

2022S00283FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/02/2022 enregistré à la recette des finances à Sfax le 16/02/2022 sous le n°22200498 reçu n°M017423 la société Cocem représentée par son gérant Chihebeddine Frikha a cédé à Sami Mroua la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à 49 rue Hédi Saidi Sfax.

Les oppositions seront reçues dans le local cité dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au jort.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk du 22/02/2022.

2022X00280FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances Elmanar le 11/02/2022, reçu M012958 l'enregistrement n°22200371, Mr Noomen Fazaai CIN n°07863082 a vendu la totalité du fonds de commerce (kiosque et tout commerce) sis au n° 01 Rue 6788 Omrane supérieur, Tunis, (non inscrit au registre national des entreprises RNE) à Mr Arbi Ayari CIN n°07466100.

Le présent avis est paru au quotidien "Assabah" du 24/02/2022. Les oppositions sont reçues entre les mains de vendeur Mr Noomen Fazaai à l'adresse Route Gammart km 5 la Marsa Tunis et ce à l'expiration des 20 jours de publication de la présente annonce au JORT.

2022400484FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de gérance Libre enregistré à la recette des finances Montplaisir le 5/02/2022 quittance n°M020410 enregistrement n°22301101 Mr Raouf Chaari titulaire de la CIN 07013009 a loué un fonds de commerce de tous commerces, sis à 46 Avenue Kheireddine Pacha Montplaisir 1073 - Tunis à la société METOUI CARS représentée par son gérant Mr Hamza Metoui titulaire de la CIN 04733174.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 3 mars 2022.

2022400486FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 16 octobre 2019 enregistré à la recette des finances de Carthage le 3/01/2020 sous le numéro d'enregistrement 20300007 Hichrie Mariem demeurant à 9 rue Ibn Arafa Sidi Daoud Marsa a loué à Amel Bent Salah Ben Mohamed Souid le fonds de commerce six à 9 rue Ibn Arafa Sidi Daoud rez-de-chaussée destiné comme centre de coiffure et esthétique. La dite location est consentie pour la durée d'une année renouvelable commençant le 01/11/2019. Cet avis a été publié au journal «El Sabeh» du 01/3/2022.

2022400496FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association tunisienne pour la protection de l'environnement et le développement durable

Adresse : 240 avenue de la victoire El Mourouj 4 - Ben Arous

Objet : Association générale.

Objectifs :

- Soutenir le travail municipal dans l'éducation du citoyen au devoir de préservation de l'environnement et d'hygiène en général

- Contribuer aux efforts de l'Etat en matière de sensibilisation et d'orientation à travers des activités culturelles, récréatives, sociales et économiques.

Les membres :

- Anis Garali : Président de l'association

- Ali Sakhraoui : Vice-président

- Moncef Soltani : Secrétaire général

- Abdel Raouf Al Kaabi : Secrétaire général adjoint

- Qais Ounis : Trésorier.

2022R00489APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Jeunes Leaders à Bouzgem.

Objet : Culturel

Son siège social : Boîte postale privée n°1 Bouzgem - Kasserine 1233

Ses objectifs : Contribuer au développement des capacités des jeunes, valoriser leurs compétences et les inciter à envoyez des projets.

Diffuser la culture des droits de l'homme en général et des droits sociaux, économiques et culturels en particulier.

Membres constituants :

Dawed Tarchi : Président de l'association

Idriss Tarchi : Trésorier

Mohamed Chargui : Membre

Numéro de dépôt 50038 reçu le 12 novembre 2021.

2022S00271APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club Kalaa Kébira de Sport

Objet : Sportif

But : Formation et encadrement des jeunes au sport pour tous

Siège : Cité Al Ajmi Ben Saad - Kalaa Kébira

Correspondance : N°1086 du 02/3/2022

Carte n°68/02/2022

Président : Mohamed Ali Chouri

Vice Président : Mohamed Sahbi Chouari

Secrétaire Général : Sami Khatat

Secrétaire Général Adjoint : Yahya Abouda

Trésorier : Ghaith Khelifa

Trésorier Adjoint : Ahmed Fékih Fredj.

2022S00279APSF1

Constitution d'une association

L'association "Créateurs" Vivons l'Innovation a été constituée à Hajeb Laayoun de Cité Ennouhoudh 3160 Kairouan. Son président est Mohamed Nabil Zeidi.

Ses objectifs :

- Contribuer à la construction civilisée de la société

- Travailler à diffuser la culture des évènements culturels et de campagnes de sensibilisation.

2022S00284APSF1

Constitution d'une Amicale des Cadres et Agents des Centres Techniques Sectoriels

Nom : Amicale des Cadres et Agents des Centres Techniques Sectoriels.

Objectifs :

- Documenter les décrets entre tous les cadres et agents des centres artistiques de toutes sortes avec les autres agents et cadres à travers des activités culturelles et sociales

- Etre attentif aux affaires sociales de ses salariés par les services et l'assistance qu'il apporte au profit des cadres et des salariés des centres techniques et de leurs enfants et les encourager à se dépasser

- Contribuer à la réalisation d'activités culturelles au profit de ses perspectives

- Présenter les efforts de ses collaborateurs dans tous les domaines culturels et sociaux

- Coopération avec le reste des amitiés opérant en Tunisie, y compris nationales et internationales

Siège social : CETIBA - 12 rue d'usine Charguia 2 - 2035 Tunis Carthage

Président : Samah Hannachi

Secrétaire général : Chaouki Maghribi

Trésorier : Wassim Bilaid.

2022400498APSF1

Homologation de résolutions

Signification des résultats d'une assemblée générale élective

Résidence AZIZ HCI-MANNOUBA

En vertu du PV de l'assemblée générale du 02 janvier 2022 enregistré à la recette des finances de Mannouba en date du 7 janvier 2022 sous le n°2280041 quittance n°M001246, il a été décidé d'élire un nouveau comité et désigner Amir Srarfi, président du syndic et Souheil Ben Khedher, Trésorier, et d'appliquer un nouveau règlement de copropriété enregistré à la recette des finances de Mannouba en date du 7 janvier 2022 sous le n°2280040 quittance n°M001242.

2022T00246APSF2

Renouvellement du Bureau de Syndic de la Résidence Amor - Manouba

Suivant PV de l'assemblée générale du 13/10/2019 enregistré à la recette des finances Den Den le 28/10/2019 quittance n°M056734 enregistrement n°19802424 et de l'arrêté municipal du 13/02/2020 sous le n°685 émanant de la municipalité de Manouba il a été élu les membres du comité du syndic comme suit :

Président : Mr Abdelhamid Ayari

Trésorier : Mr Adel Ben El Aid

Membres : Zeineb Lassoued - Alia Trabelsi - Nizar El Feki.

2022T00250APSF2

Nomination d'un nouveau bureau de syndic

Syndicat des Propriétaires Résidence Wafa Bardo

Avenue de l'Indépendance Bardo

Suivant procès verbal de l'assemblée générale en date du 11/4/2021 enregistré à la recette des finances du Bardo le 21/4/2021sous le n°33268 quittance n°21801408 un nouveau bureau a été élu à l'unanimité composé par : président Mourad Yaacoub.

Membres : Afifa Ben Souissi, Habib Ben Khalifa, Jalel el Ayeb, Mustafa Mahjoub, Adel el Arbi, Taher Souissi, Ridha Belkahla (Sadok Ferchichi).

2022T00251APSF2

Syndic des copropriétaires

«Cité el Habib lot 3 - Ezzahra»

Suivant la décision municipale datée du 3-01-2022 sous le n°00000005, le Maire de la municipalité Ezzahra a désigné la société «Syndic Plus» dont l'identifiant unique est : 1543617E, comme syndic professionnel sur «Cité El Habib Lot 3-Ezzahra» composée des blocs I1-I2-I3-A1-A2-B1-B2-P1-P2-Q1-Q2-R1-R2-O1-O2-M1-M2-L1-L2-N1-N2 et ce pour six mois allant du 01/01/2022 au 30/6/2022.

2022R00467APSF2

Constitution d'un syndic des propriétaires

Suivant PV de l'assemblée générale constitutive du syndic des propriétaires de la résidence Diar Fedi (lot n4) en date du 28/11/2021 enregistrée à la recette des finances Fouchana sous le n°22800669 du 16/02/2022 quittance numéro M015395 il a été décidé ce qui suit :

- Dénomination : Syndic résidence Diar Fedi Lot n°4

- Adresse : Résidence Diar Fedi n°4 Fouchana 2082

Membres :

Abdrazzek Nafti : Président

Khalil Garem : Secrétaire Général

Mohamed Aouled Sbaihi : Trésorier.

2022R00493APSF2

Union tunisienne de taxi individuelle

Suivant P.V enregistré à la recette des finances rue de sahel de l'assemblée générale ordinaire en date du 7 janvier 2022 sous le numéro 22700304 quittance numéro 13972 déposé au gouvernorat de Tunis le 8 mars 2022 il a été décidé la nouvelle nomination :

1- Secrétaire général : Fawzi khabouchi.

2- Secrétaire général adjoint : Mohamed Ali Arfaoui.

3- trésorier : Wergui Issam.

4- Secrétaire général adjoint d'affaire social : Hasnaoui Sofien.

5- Secrétaire général adjoint de sport : Gahha Houssem.

6- Secrétaire général adjoint affaire juridique : Hosni Sami.

7- Secrétaire général adjoint de media : Mzoughi Mohamed.

2022R00538APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

L'avocat poursuivant : Maître Ouerfelli Haifa avocat en appel demeurant à l'avenue Farhat Hached Le Sers M.F : 1055310/T

Poursuivant : Mohamed Ben Saleh Ouerfelli demeurant à cité Ennour Le Sers.

Mabrouka Bent Saleh Ouerfelli demeurant à cité Ennour Le Sers.

Parti poursuivi : Habiba bent Eddahbi Ouerfelli demeurant à cité Ennour Le Sers.

Malika Bent Saleh Ouerfelli demeurant à cité Ennour Le Sers.

Bahija Bent Saleh Ouerfelli demeurant à cité Ennour Le Sers.

Immeuble saisi : La propriété est de type résidentiel, située à cité-ennour en bordure de la rue Al-Sabaseb, au milieu de la zone urbaine de la ville du Sers, Gouvernorat du Kef, elle est située plus précisément dans la maison n° 52 délimitée au nord par la rue d'Al-Sabaseb sur une longueur de 12.25 mètres, à l'est par la propriété du voisin Hsan Nawali sur une longueur de 11.25 mètres, au sud par la propriété du voisin Khalifa Gatri sur la même longueur de la délimitation au nord citée et à l'ouest, elle est délimitée par une rue d'une même longueur que la délimitation est. La propriété est composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 137 m² composé de 3 chambres, d'un séjour, d'une cuisine et d'une salle d'eau, séparés par un hall intérieur relié à une cour représentant l'axe des parties couvertes de 102 m². Elle dispose des escaliers du côté ouest de la propriété.

Mise à prix : cinquante milles neuf cents cinquante deux dinars (50.952.000 d).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi quatre Avril de l'an deux milles vingt-deux (4/4/2022) au tribunal de 1ère instance de Kef.

Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs et la vue de cahier de charge est disponible dans le cabinet de Maître Ouerfelli Haifa avocat en appel (avocat poursuivant) situé à l'avenue Farhat Hached Le Sers 7180.

2022T00249VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél : 76 201 003

adelansi@hotmail.fr

Le créancier poursuivant :

Banque nationale agricole, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B1424311996, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira à Tunis.

Le débiteur poursuivi :

Samir Ben Lazhari Snoussi, sa profession agriculteur, demeurant à cité ennour Gafsa, titulaire de la CIN n°03174467 délivrée à Tunis 19/02/2001.

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

Le bien saisi fait l'objet du titre foncier n°46996 Gafsa dénommé «samir» consistant en une villa sise à cité ennour Gafsa.

Mise à prix :

Après réduction du prix initial au taux de 40%, le nouveau prix initial de l'immeuble saisi est devenu à la somme de 260.280.000 en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires frais des actes qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

1. 2 Hypothèques au profit de la BNA

2. Commandement au profit de la BNA.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 28/3/2022 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B :

L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2022R00519VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/12 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Houssem Ben Taoufik Ghadhab, Titulaire de la CIN n°06867644 demeurant à Moknine rue de Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété nommée "EL ONS" objet du Titre Foncier n°53716 Monastir consistant en un terrain nu destiné à la construction d'une superficie de 390 m², situé à l'angle rue Ahmed Toufik Madani et rue Carthage Moknine.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 6/4/2022 à 9h.

Mise à prix :

Deux cent huit milles six cents cinquante Dinars (208.650,000D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2022S00280VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son représentant légal, demeurant rue Houland n°3 Tunis, Immatriculée aux RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Abdellaziz Ben Mahmoud Chakroun, Titulaire de la CIN n°04055691 demeurant à 30 place du congrès Ksar Hellal.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°100373 Monastir, parcelle n°22 consistant en un appartement avec ses parties communes, sis au 1er étage de l'immeuble "BAHIA", située à l'Avenue Ali Bourguiba Monastir, d'une superficie de 57 m², composé d'un séjour, deux chambres, salle de bain, cuisine, et un espace couvert de 12 m.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 6/4/2022 à 9h.

Mise à prix :

Cent soixante douze mille cinq cents dinars (172.500.000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00281VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.776 - 71.709.778

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : L'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme, représentée par son Directeur Général, RC n°B6151996, ayant son siège social à Tunis, 65 AV.Habib Bourguiba, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached, sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Partie saisie : Société Ben Zazia, société civile agricole (la société civile agricole Ben Jazia) sis à route Khlidia km 15 Naassen, et au n°7 rue 9 avril Ezzahra Ben Arous, et à son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Khaled Amri sis au n°32 avenue de la Liberté 1002 Tunis

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Titre exécutoire : Jugement de première instance n°25044 en date du 28/11/2012 ; devenu définitif pour défaut d'appel.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la partie saisie objet du TF 56170 Ben Arous dénommé "Ibn Jazia" d'une superficie totale de 69026 m² sis à Naassen, Mhamdia, Ben Arous et plus précisément à l'angle de la route régionale n ° 36 et du parcours agricole à Douar el-Houch, Ben Arous, l'immeuble est composé des parcelles n°A-13, n°A-14 et n°A40.

Les Parcelles n°A-14 et n°A-40 : consistent en des terrains nus. La Parcelle n°13 : contient des établissements représentés en :

- 14 blocs dont la hauteur varie entre un rez-de-chaussée et 4 étages. Le bloc 1 se compose de 2 étages, chaque étage contient un spacieux hall de production, deux bureaux administratifs, une salle de bain et un vestiaire. Les deux étages couvrent ensemble environ 3206 m² et sont exploités par une usine de confection du prêt à porter sous contrôle douanier.

Le reste des blocs consistent à des locaux vacants.

- Une villa de 180 m² complètement délabrée.

- Un transformateur électrique destiné à alimenter les bâtiments en courant électrique et s'étend sur environ 146 m².

Les charges : Que le dit titre n'est grevé d'aucune charge autres que :

1- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 15/12/2021 au profit de la partie poursuivante (UIB).

2- Le Bloc 1 est exploité par une usine de prêt à porté sous contrôle douanier.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 21.044.715,000dt.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 31/3/2022 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour plus de renseignement contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

2022400500VEPA1

Avis aux créanciers

Tribunal de 1ère instance de Tunis

Décision d'ouverture de la Procédure de règlement judiciaire

Société Tunisie Aquariophilie S.U.A.R.L

MF : 1239154 V/P/M/000

RC : B3151022012

77 Rue de la Sabkha Tunis 1000

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 15/02/2022 sous le n°940 du déclenchement du règlement judiciaire de la Société Tunisie Aquariophilie et l'ouverture d'une période d'observation d'une durée maximale de neuf mois, la désignation de Mme Nesrine Ben Hafaiedh, Juge Commissaire et l'Administrateur Judiciaire Mr. Taoufik Mourad Rekik, 105 avenue Ariana les Roses - Ennasr II. 98.307.744, afin d'étudier le programme de sauvetage présenté par la société, émettre un avis, et si nécessaire procéder à sa modification, contrôler les actes de gestion et présenter le résultat de ses travaux au Juge Commissaire dans un délai de Quatre mois à compter de la date de ce jugement.

2022R00497VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Objet de Liquidation : Héritage du défunt Mr Mohamed Racched Ben Mohamed Ben Mohamed Bounahhas

En vertu de l'ordonnance sur requête n°86905 rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 1, il a été décidé la nomination de Mr Seifeddin Sbai en tant que liquidateur judiciaire de la dite succession du défunt Mr Mohamed Racched Ben Mohamed Ben Mohamed Bounahhas en vue de la recenser, l'administrer et la repartir entre les héritiers. Touts intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné au 31 Rue de Liberté le petit colisé Deuxième Etage Tunis. (Tél : 29 771 784 / 96 480 363).

2022400489VEPA2

Avis de distribution

République Tunisienne Ministère de La Justice

Tribunal de première instance de Tunis

Chambre de distribution

Le greffier de la chambre de distribution au Tribunal de Première Instance de Tunis annonce qu'il sera procédé à la distribution d'un montant de 9.601.461 DT consigné à la Caisse des dépôts et Consignations de la Trésorerie Générale de Tunisie le 24/5/2021 en vertu de la quittance n°M014998, à la demande de Maître Jerbi Noureddine avocat de Meriam Jemii contre la Société «Centre de Loisir et Touristique El HANA INTERNATIONAL» et autre. En vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2046.

De ce fait, tout créancier potentiel doit présenter ses titres de créance au greffe sus désigné dans un délai de trente jours à partir de la date de publication de cet avis faute de forclusion.

L'article 468 du CPCC stipule ce qui suit : «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'Insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées, dans les avis, insertion et sommation prévues aux deux articles précédents».

2022400495VEPA2

Nomination d'un nouveau mandataire de justice

En vertu d'une décision rendue le 02/02/2022 par le Vice- Président du Tribunal de Première Instance de Tunis, tutelle de la chambre du séquestre, de la liquidation et de la Confiscation des Biens, Madame Basma Ben Soltana, dont son bureau est sis au n°2 rue Salah Eddin Bouchoucha, Le Kram Tunisie 2015, a été nommée mandataire de justice de l'héritage feu Mokhtar B'cheikh Ahmed et ce à la place de Mr Souhail Bakar.

2022400497VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Société Farrah et Compagnie (SOFACO)

Société anonyme

Au capital 3.005.660 Dinars

Siège social : Henchir Bou Teffeha / zone industrielle 9000 Béja

Identification unique au Registre National des Entreprises : N°1626831S

Suite à une convocation pour une assemblée générale ordinaire de la part de Monsieur Mounir FARRAH le Président Directeur Général de la Société Farrah et Compagnie pour tous les Actionnaires participants au capital social de la société, qui se déroulera le 31 mars 2022 à 11h du matin au siège social de la société.

L'ordre du jour sera :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;

- Lecture du rapport général et spécial du CAC relative à l'exercice 2020;

- Examen et approbation des états financiers clos le 31/12/2020 ;

- Approbation des conventions rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Fixation du montant des jetons de présences au titre de l'exercice 2020 ;

- Nomination des nouveaux administrateurs et révocation des administrateurs mineurs;

- Désignation du commissaire aux comptes.

2022T00262SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Société Farrah et Compagnie (SOFACO)

Société anonyme

Au capital 3.005.660 Dinars

Siège social : Henchir Bou Teffeha / zone industrielle 9000 Béja

Identification unique au Registre National des Entreprises : N°1626831S

Suite à une convocation pour une assemblée générale extraordinaire de la part de Monsieur Mounir FARRAH le Président Directeur Général de la Société Farrah et Compagnie pour tous les Actionnaires participants au capital social de la société, qui se déroulera le 31 mars 2022 à 10h du matin au siège social de la société.

L'ordre du jour sera le changement de la dénomination sociale de la société et les modifications corrélatives des statuts.

2022T00263SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «BONNA BETON MATERIAUX PREFABRIQUES»

Identifiant unique : 0341455A

SA au capital de 14 016 000 DT

Siège social : 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033 - Mégrine

Les actionnaires de la société «BONNA BETON MATERIAUX PREFABRIQUES» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale

ordinaire de la société qui se tiendra le vendredi 8 avril 2022 à 10 H au siège de la société sise au 58 Avenue Habib Bourguiba CP 2033 - Mégrine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et discussion du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2/ Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2021, approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2021 ;

3/ Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2021 ;

4/ Quitus aux administrateurs;

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6/ Ratification de la nomination de deux administrateurs

7/ Informations de l'assemblée générale des fonctions de Direction et d'administration occupées par les administrateurs et le Directeur Général dans d'autres sociétés ;

8/ Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la loi.

2022R00490SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «PHILBERT TUNISIE SA»

Identifiant unique : 0492565T

SA au capital de 2 600 000 DT

Siège social : 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033 - Mégrine

Les actionnaires de la société «PHILBERT TUNISIE» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 8 avril 2022 à 11 H au siège de la société sis au 58 Avenue Habib Bourguiba - CP 2033 - Mégrine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021

2/ Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2021, approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2021

3/ Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2021

4/ Quitus aux administrateurs

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2021

6/ Ratification de la nomination de deux administrateurs

7/ Informations de l'Assemblée Générale des fonctions de Direction et d'administration occupées par les administrateurs et le Directeur Général dans d'autres sociétés

8/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022R00491SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «BONNA TUNISIE»

Identifiant unique : 0001901 K

SA au capital de 19 779 375 DT

Siège social : 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033 - Mégrine

Les actionnaires de la société «BONNA TUNISIE» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le 8 Avril 2022 à 13 h 30 au siège social de la société sis au 58 Avenue Habib Bourguiba CP 2033-Mègrine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Etats financiers individuels :

1/ Lecture et discussion du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2/ Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la société arrêtés au 31 décembre 2021, et approbation des états financiers individuels arrêtés aux 31 décembre 2021 ;

3/ Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2021 ;

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

Etats financiers consolidés :

5/ Lecture et discussion du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

6/ Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 ;

7/ Approbation des états financiers consolidés arrêtés aux 31 décembre 2021 ;

Autres points de l'ordre du jour :

8/ Quitus aux administrateurs;

9/ Ratification de la nomination d'un administrateur

10/ Renouvellement des mandats des administrateurs et convocation du conseil d'administration

11/ Informations de l'Assemblée Générale des fonctions de Direction et d'administration occupées par les administrateurs et le Directeur Général dans d'autres sociétés ;

12/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022R00492SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Al-Baraka Immobilière

S.A au capital de 3.342.100 Dinars

Siège social : Résidence Araucaria, Avenue Feuille d'érable- cité les pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 036058M/P/M/000

RC : B136621999

Messieurs les actionnaires de la Société Al Baraka Immobilière, sont

invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le jeudi 31 mars 2022 à 14h au siège de la société BEST LEASE avenue Charles Nicole-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

2) Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

3) Quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5) Questions diverses

6) Approbation des résolutions.

2022R00496SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie

Société anonyme

Au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

MF : 0000948XAM000

Identifiant Unique : 0000948X

Messieurs les actionnaires de la Société Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 30 Mars 2022 à 10 heures au siège de la société 32 bis rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2021,

2. Lecture du rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021,

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021,

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021,

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021,

6. Fixation du montant des jetons de présence de l'année 2021 à allouer aux membres du conseil d'administration,

7. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024,

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024,

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2022R00505SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie

Société anonyme

Au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

MF : 0000948XAM000

Identifiant Unique : 0000948X

Messieurs les actionnaires de la Société Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 30 Mars 2022 à 11 heures au siège de la société 32 bis rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la mise à jour corrective des statuts et les mettre en conformité avec les dispositions du code des sociétés commerciales selon la loi 47-2019 du 29 mai 2019.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2022R00506SANB3

BH EQUITY S.A.

EX Société de L'INVESTISSEMENT MODERNE SIM SICAR

Capital social : 18.000.000DT

Siége social : 67 avenue Alain Savary, cité les Jardins II, Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère

Identifiant unique : 0587760S

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires à BH EQUITY (EX Société DE L'INVESTISSEMENT MODERNE SIM SICAR) pour se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 29/3/2022 à 11 H au siège social sis à Tunis, au 67 avenue Alain Savary, cité les Jardins II, Bloc B 3éme étage, 1002 Tunis Belvédère.

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2021 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

4. Approbations des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 ;

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légale.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires pendant la période légale.

2022R00535SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BH ASSURANCE

Société anonyme

Au capital de 13 300 000 Dinars

Siège social : lot AFH RCS Centre Urbain Nord - Tunis - 1003

Identifiant unique : 0538937C

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «BH

Assurance» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 30 mars 2022, à 9 h au siège de la société sis au Centre Urbain Nord - Tunis, par ailleurs, et au vu des circonstances actuelles, la réunion sera tenue à distance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2021 ;

4. Approbation des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Réaffectation de réserves

7. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

8. Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de rémunération et de recrutement et des membres du comité de risques.

9. Nomination d'un nouvel administrateur ;

10. Désignation du co-commissaire aux comptes;

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Les modalités de participation à l'assemblée générale ordinaire, en vidéo conférence, sont consultables sur notre site web sur l'adresse suivante www.bh-assurance.com.

2022R00540SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Attijari bank

(Avec possibilité de participation présentielle ou à distance)

Société anonyme

Au capital de 203.709.985 dinars

Siège social : Rue Hédi Karray - N° 24 - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis

Identifiant Unique : 0000121J

Dans le cadre de l'appui des efforts de l'Etat dans la lutte contre la pandémie Covid-19 et en guise d'adhésion de la Banque Attijari de Tunisie au plan national de lutte contre la propagation du virus;

Et compte tenu des circonstances particulières et exceptionnelles liées à la situation sanitaire, la Banque Attijari de Tunisie - Attijari bank invite ses actionnaires à participer à l'assemblée générale ordinaire, avec possibilité de participation présentielle au siège social de la banque ou à distance, et ce, le Vendredi 15/4/2022 à partir de 10H du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

2- Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 et du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos-le 31/12/2021 ;

3- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos 31/12/2021 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

6- Renouvellement des rémunérations des Administrateurs;

7- Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;

8- Cumul des fonctions des administrateurs

9- Pouvoirs en vue des formalités.

Pour la sécurité de ses actionnaires, la Banque Attijari de Tunisie - Attijari bank rassure les actionnaires quant à la mise en place des dispositifs préventifs nécessaires, respectera scrupuleusement les consignes de sécurité sanitaire, et les invite à participer à l'assemblée générale ordinaire en choisissant une des deux options suivantes :

- En présentiel au siège de la banque, Rue Hédi Karray - N°24 - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis

- A distance, qui prendra l'une des formes suivantes :

1. Vote par mandatement d'un coactionnaire (Le Président du Conseil d'Administration et le représentant des actionnaires minoritaires se feront le plaisir de vous représenter).

2. Vote par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister ou participer à l'assemblée générale ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise à la rue Hédi Karray - N°24 - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires chez la Direction Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

Aussi l'Assemblée mettra à la disposition des actionnaires une plate-forme de participation à distance via des moyens de communication audiovisuelle.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plate-forme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une

inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la banque sur l'adresse suivante http://www.attijaribank.com.tn/

Une fois inscrit, et après avoir accédé à la plate-forme l'actionnaire sera capable de :

- Consulter les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire et notamment le bulletin spécial de vote ;

- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée;

- Interagir avec les autres actionnaires;

- Poser des questions par message électronique et écouter les réponses;

- Consulter les documents relatifs à l'assemblée à travers le lien;

- Formuler des observations sur les documents mis à sa disposition sur le site.

Le bulletin spécial de vote doit être retourné soit par mail soit par courrier officiel et ce au plus tard un jour avant la date de la tenue de l'Assemblée.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante, parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée.

2022400487SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

S.A au capital social de 21.000.000 DT

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis Belvédère

R.C : Tunis B157371996

MF : 6094AAM000

Le Conseil d'Administration de la Société Industries Chimiques du Fluor, tenu le 24 Février 2022, a décidé d'inviter les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 31 mars 2022, à 10 heures 30 mn, à l'Hôtel SHERATON TUNIS.

Cette Assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'A.G.O relatif à l'exercice 2021.

2. Présentation des états financiers de l'exercice 2021

3. Lecture du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2021.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021.

7. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que des membres du comité permanent d'audit.

8. Nomination et renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir à déposer où à envoyer au siège social, 06, Rue Amine El Abbassi - 1002 Tunis Belvédère, au moins 5 jours avant la date fixée de la tenue de l'assemblée.

Le modèle des pouvoirs peut être retiré au siège de la société.

Les documents de l'assemblée générale seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société durant le délai légal.

2022400502SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING

SA au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble carte, Lot BC4 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

IU : 1677884N

Matricule fiscal : 000/M/A/1677884N

Messieurs les actionnaires de la société SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 28 mars 2022 à 15 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;

4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du CSC;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021

7. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs aux titres de l'exercice 2021.

8. Pouvoirs pour formalités.

2022400504SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES APPLIQUEES ET DE MANAGEMENT «SESAME»

S.A. au capital de 4.887.500 dinars

Siège social : ZI Chotrana I, BP4, Parc Technologique Elgazala - 2088 Ariana

I.F. : 970778/T/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «SESAME» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 mars 2022 à 9h30. Elle se déroulera en mode hybride, en présentiel au siège social de la société et à distance sur goole Meet. L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration sur l'exercice clos au 30/9/2021 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

- Approbation du rapport de gestion;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 30/9/2021

- Approbation des conventions règlementées;

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 30/9/2021 ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Renouvellement ou nomination des membres du Conseil d'Administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2022400511SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de jeudi 31 mars 2022

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Société anonyme

Au capital de 10 041 570 DT

Divisé en 1 004157 actions de nominal 10 DT

Matricule fiscal : 433789 FAM 000

Identifiant unique RNE : 0433789 F

Siège social : 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 les Berges du Lac 2 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 31 mars 2022 à 14H30, au siège de la société sise aux Berges du lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les opérations visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation des résultats;

6. Questions diverses:

a. Avancement des projets de développement initiés par la BVMT ;

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, sis 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 les Berges du Lac 2 Tunis.

2022400515SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de jeudi 31 mars 2022

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Société anonyme

Au capital de 10 041 570 DT

divisé en 1004157 actions de nominal 10 DT

Matricule fiscal : 433789 FAM 000

Identifiant unique RNE : 0433789 F

Siège social : 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 les Berges du Lac 2 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 31 mars 2022 à 15H30, au siège de la société sise aux Berges du Lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital de la BVMT et à la modification de l'article 7 des Statuts

2. Augmentation du capital social de la BVMT en numéraire réservée et fixation de la date de jouissance des nouvelles actions

3. Modification de l'article 7 des statuts de la BVMT relatif au Capital Social

4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et la modification des statuts

5. Délégation de pouvoirs au Directeur Général de la BVMT ou à son mandataire pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, sis 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 les Berges du Lac 2 Tunis.

2022400516SANB3

Autres sociétés

Convocation

STE MUTUELLE DE BASE SE SERVICES AGRICOLES

«EL WIFAK» de Dar Chaabene El Fehri

MF : 40084T/M/N/000

La société mutuelle de base de services agricoles de Dar Chaabane El Fehri invite tous ses adhérents à

assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu lundi le 28 mars 2022 à 11H au siège de la société mutuelle.

Ordre du jour :

1- Lecture du rapport moral et financier des exercices 2020 et 2021

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes des exercices 2020 et 2021

3- Lecture et approbation des rapports.

4- Donner le quiets aux membres du conseil d'administration.

5- Election des membres du conseil d'administration.

6- Avis dépôt demande

Chaque personne intéressée pour l'adhésion au conseil d'administration ou au titre d'un commissaire aux comptes il faut déposé une demande 10 jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

- Toute donner soit à la disposition de tout adhésion au siège social de la mutuelle à partir du huitième jour avant l'assemblée générale ordinaire.

2022400522SODB3

Convocation

STE MUTUELLE DE BASE SE SERVICES AGRICOLES

«EL WIFAK» de Dar Chaabene El Fehri

MF : 40084T/M/N/000

La société mutuelle de base de services agricoles de Dar Chaabane El Fehri invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu lundi le 28 mars 2022 à 9H au siège de la société mutuelle.

Ordre du jour :

1- Approbation de la cessation définitive ou continuité de l'exploitation de la coopération.

2- Rectification de statut juridique pour réduire le nombre de membre de conseil d'administration.

2022400523SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

En vertu de l'arrêt n°218 consenti par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Nabeul en date du 14/12/2021, Madame Fatma Ben Ali Ben Hassine Bani est nommée tutrice temporaire de sa fille Arbia Ben Mohamed Ben Mohamed Khayati pour diriger ses affaires et gérer ses biens devant tous les tribunaux et les administrations publiques et privés.

2022R00503DIVD2